

Un certain nombre de bureaux dont la création est fondée sur des critères *fonctionnels* correspondent aux bureaux géographiques, ce sont: les Bureaux des affaires économiques et scientifiques; de la défense et du contrôle des armements; des affaires juridiques et consulaires, des affaires des Nations Unies; des affaires publiques; et de la coordination.

Les structures du Ministère nécessitent des échanges constants entre les bureaux fonctionnels et les bureaux géographiques. Chaque bureau géographique, en tant que centre de coordination chargé de l'élaboration et de la gestion des plans et programmes par pays, veille à ce que les opérations des missions reflètent bien les intérêts fonctionnels. De même, les bureaux fonctionnels reflètent les intérêts des bureaux régionaux dans la conduite de leurs opérations. Leurs activités étant complémentaires, elles contribuent à créer un esprit éveillé et une attitude perfectionniste face aux complexités des opérations du Ministère.

Le *Bureau des affaires économiques et scientifiques* élabore et coordonne le programme et l'action du Ministère en ce qui concerne les grandes questions économiques, scientifiques et environnementales qui passent au premier plan des préoccupations du Canada sur le plan international. Il groupe quatre directions: celle de l'Aide et du développement, celle de la Politique commerciale, celle des Transports, des communications et de l'énergie et celle des Relations scientifiques et des problèmes environnementaux.

La *Direction de l'aide et du développement* coordonne les divers points de vues du Ministère sur les questions d'aide extérieure; c'est par son intermédiaire que se font les consultations avec l'Agence canadienne de développement international et avec d'autres ministères et organismes de l'État qui s'intéressent à certains aspects particuliers de l'aide au développement, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. La Direction est également chargée de prendre des mesures spéciales dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux des pays en voie de développement, et elle assure la liaison avec la Société pour l'expansion des exportations et le Centre de recherches pour le développement international. Elle envoie des représentants aux consultations interministérielles sur les questions d'aide, et aide à recruter les membres des délégations canadiennes aux conférences internationales sur l'aide au développement, comme les réunions du Comité consultatif du Plan de Colombo, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, et le Programme des Nations Unies pour le développement.

A l'exception de l'aide extérieure bilatérale et multilatérale au développement, ainsi que des questions d'énergie, de transports et de communications, la *Direction de la politique commerciale* s'occupe en général des problèmes internationaux de politique économique, commerciale ou financière, y compris les relations du Canada avec les autres pays en ces domaines, et la participation du Canada aux organismes internationaux et aux ententes multilatérales touchant toutes ces questions.

La *Direction des transports, des communications et de l'énergie* s'occupe en premier lieu des aspects des problèmes de transports, de communications et d'énergie qui touchent les affaires extérieures, notamment les questions à caractère bilatéral et multilatéral concernant l'énergie nucléaire, les accords